

GRANGE ÉTABLE DE MME VVE A. GAGNON A ST-FABIEN, RIMOUSKI.

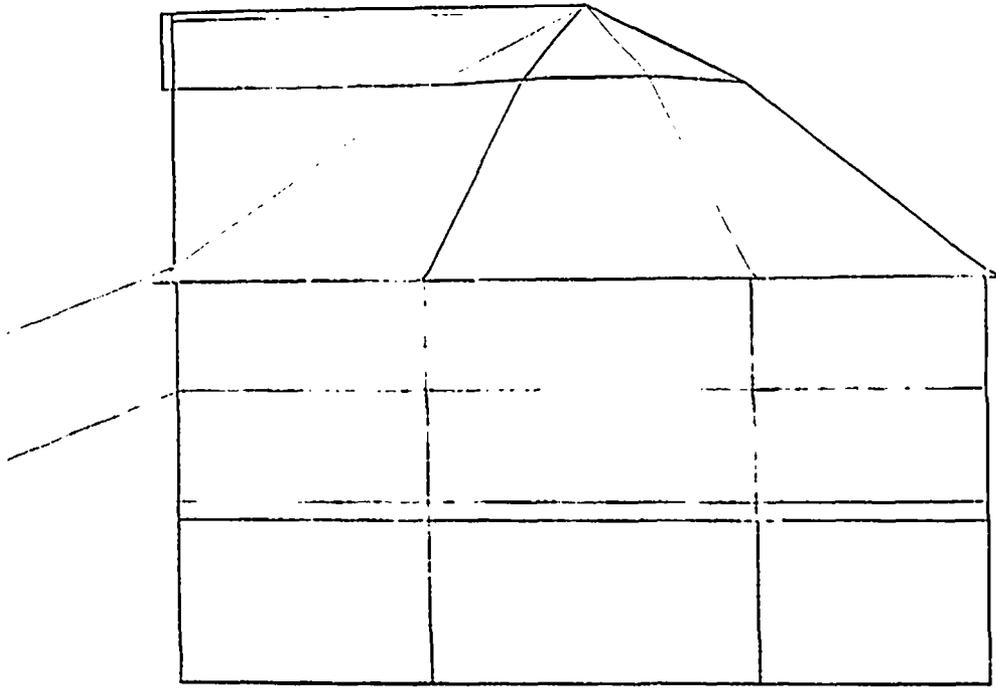


FIG. III.—VUE EXTERIEURE, DE COTÉ.

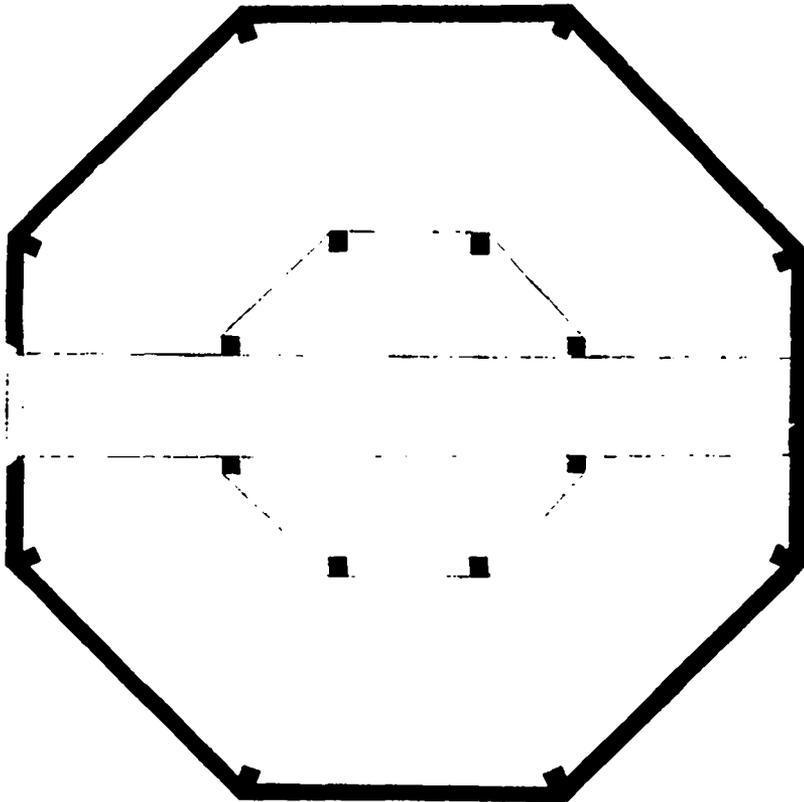


FIG. IV.—VUE EN PLAN, A LA HAUTEUR DES COMBLES.

coles étrangères pour vulgariser la science agricole chez les cultivateurs, l'un des plus efficaces a été celui de distribuer des almanachs populaires, contenant des données concises, claires et sûres sur toutes les branches de l'agriculture avec indication des travaux à faire chaque mois.

Emet le vœu qu'un semblable almanach soit à l'avenir rédigé chaque année, publié et distribué sous les auspices du Conseil d'Agriculture de cette province.

**Vœu No. 7.—FORMATION D'ASSOCIATIONS AGRICOLES.**

Considérant que les cultivateurs de la Province de Québec ayant à lutter sur les marchés étrangers, demandent avec raison, afin de pouvoir supporter cette concurrence avec avantage, d'être renseignés sur les besoins de ces marchés, sur les méthodes de culture les plus perfectionnées, ainsi que sur les procédés à suivre pour produire économiquement des articles d'une qualité propre à commander des prix rémunérateurs.

Considérant que les travailleurs des villes ont leurs écoles du soir ainsi que des écoles établies sous le contrôle du Conseil des Arts et Métiers et qu'il serait juste d'accorder, aux habitants des campagnes, des associations leur permettant de se réunir et de s'instruire sur tout ce qui regarde leur importante profession.

Attendu que reconnaissant l'utilité et la nécessité de la diffusion des connaissances agricoles, les législateurs ont décrété par l'article 1640 des S. R.

P. Q. que les sociétés d'agriculture doivent encourager l'amélioration de l'agriculture :

1o. En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée;

2o. En encourageant la circulation des Journaux d'Agriculture;

3o. En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratiques agricoles;

Vu que le Conseil d'Agriculture a recommandé, en l'année 1886, l'utilité de ces conventions agricoles, et en vertu de l'article 1601-16, a prescrit aux membres des sociétés d'agriculture, de tenir, au moins deux fois par année, des assemblées de paroisse ou de canton, convoquées et présidées par le plus ancien directeur en office de la paroisse ou du canton.

Emet le vœu que le Gouvernement de cette province fasse amender la loi d'Agriculture, de manière à pouvoir donner, à la classe agricole, des associations plus propres que celles actuellement existantes à favoriser la diffusion des connaissances pratiques et nécessaires aujourd'hui, et les réunions plus fréquentes et plus fructueuses, pour traiter entre eux de leurs intérêts professionnels, et ce, sans abolir les sociétés d'agriculture.

**Vœu No 8.—JOURNAL D'AGRICULTURE.**

Ayant appris que le Gouvernement doit augmenter le format du *Journal d'Agriculture* :

Emet le vœu que ce journal soit publié au moins deux fois par mois dans son ancien format.

**Vœu No 9.—BULLETS DE LA FERME EXPERIMENTALE.**

Attendu l'importance pratique du travail expérimental qui se fait à la ferme centrale d'Ottawa.

Emet le vœu que chaque cercle agricole demande à la ferme expérimentale l'envoi de ses bulletins à son président et à son secrétaire, pour qu'il en soit donné communication régulière et assidue aux membres du cercle et qu'ils soient exposés à leur étude et à leur considération attentive.

**Vœu No 10.—VISITES A LA FERME EXPERIMENTALE.**

Attendu l'importance de rendre l'accès de la ferme expérimentale d'Ottawa facile à toutes les bourses, et de donner au public des occasions fréquentes de visiter cette belle institution;

Emet le vœu que le Ministre de l'Agriculture, à Ottawa, facilite l'organisation de trains spéciaux pour visiter la ferme expérimentale aux époques les plus favorables de la saison d'été.

**Vœu No 11.—ELEVAGE DES VOLAILLES ET ENGRAISSEMENT DES PORCS.**

Attendu que, vu l'importance des marchés qui nous sont ouverts, l'élevage des volailles et la production des œufs, l'élevage et l'engraissement des porcs offrent un des moyens les plus profitables d'utiliser les résidus de la fabrication du beurre et du fromage, des grains et fourrages de qualité inférieure de la ferme;

Emet le vœu (1) que l'attention de nos cultivateurs se porte de ce côté pour donner à ces branches de l'exploitation d'une ferme la place proportionnelle à notre industrie laitière qu'elles doivent avoir.

(1) En émettant ce vœu le congrès attire l'attention des cultivateurs sur le danger qu'il y a d'employer, à la reproduction, des animaux trop proches parents entre eux.